Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260727-07072026_03-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROÖNS

Délibération du Conseil Municipal

Mardi 07 juillet 2025

Le mardi deux juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broöns, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broöns, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Quentin RENAULT, M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie SIMON BOTREL, M. Pierre RAMARÉ, Mme Gwenola BERHAULT, M. Patrice HIREL, Mme Céline ENGEL, Mme Valérie BRIEUC, Mme Martine BARBÉ, M. Patrick RODIER, M. Laurent COTTAIN, M. Claude ERMEL, M. Fabrice GAUTHIER, Mme Christelle HAGUET, M. Francis LORCY, Mme Annie GUILLARD, Mme Mélinda LEBAS, M. Nicolas MAGNAN, Mme Sophie VILSALMON, M. Florian GAULTIER

Absents : Mme Alicia PILORGET (pouvoir à M. Laurent COTTAIN), M. Pascal MIRIEL (pouvoir à M. Quentin RENAULT), Mme Nathalie MAUDEZ.

M. Quentin RENAULT, Maire, préside la séance.

Mme Christelle HAGUET est élue secrétaire de séance.

07/07/26 – 3 – Travaux et aménagement – Travaux d'extension du réseau SDE 22 – 7-9 place Du Guesclin

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de raccordement électrique des appartements vendus dans les étages du 7 et 9 place Du Guesclin. Il rappelle que la distribution électrique, auparavant organisée de manière verticale, est désormais horizontale, avec des logements distincts. L'acquéreur a réalisé ses travaux sans bénéficier d'un raccordement électrique. Il convient donc de régulariser cette situation afin de permettre l'alimentation des logements et leur mise en location par le propriétaire.
Il précise que ces travaux nécessiteront également l'intervention d'autres corps de métier pour réaliser les raccordements définitifs.

M. RAMARÉ précise que cette mise en conformité concerne également les appartements appartenant à la commune. Les accès électriques doivent être remis aux normes. L'immeuble comportant deux cages d'escalier, deux colonnes électriques devront être créées, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Le SDE a fait procéder à l'étude du projet d'extension du réseau Basse Tension pour la desserte en électricité située dans le Bellouard et permettant le raccordement de ces appartements. Le coût total de l'opération est estimé à 16 000 € HT. En application du règlement financier du SDE 22 (20 décembre 2019), la participation de la commune s'élève à 59 % du coût réel HT des travaux soit 9 440 €.

Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260727-07072026_03-DE

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet d'extension du réseau Basse Tension pour la desserte en électricité située dans le Bellouard.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DÉLIBERÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **VALIDE** le projet d'extension du réseau Basse Tension pour la desserte en électricité située dans le Bellouard et autorise M. le Maire à signer tout document y afférent.

Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

BROÖNS, le 27/07/2026

Le Maire,
M. Quentin RENAULT

MAIRIE DE BROONS (Côtes d'Armor)